«Peur sur la ville»

Par K. Kerbouche*

Il est paru dans la presse des articles sur les conditions de vie du citoyen dans la ville et les agressions dont il fait l'objet (atteinte à sa personne, à sa famille et à ses biens).

Comme le sujet, plutôt les conséquences de ces atteintes, relève du droit pénal et rentre de facto dans le domaine judiciaire, permettez à un professionnel de la branche de donner son point de vue sur ce sujet et de dévoiler l'origine de ce mal qui ronge la société et qui va crescendo car s'il n'est pas encouragé, il bénéficie du «laisser-faire et laisser-aller» pour occuper la réalité et les rêves – ou les cauchemars — du citoyen et des siens et en constituer un des nombreux segments qui le laisseront loin de sa réalité et freineront toute revendication de ses droits fondamentaux, à savoir :

1- Avoir un toit (ce qui est le propre de l'être humain car il n'a pas été créé pour vivre dans un terrier ni sur une branche d'arbre ni dans un gîte dans la forêt (encore que les occupants actuels lui laissent le loisir et la vie pour le faire).

2 - Avoir un travail pour vivre (manger et se vêtir) car il n'a pas été créé à l'instar d'un carnassier qui doit tuer pour vivre et boire une eau stagnante ni vivre en meute.

3- Se marier pour avoir une compagne et procréer afin de perpétuer l'espèce et consolider la société – ce qui est non seulement un instinct mais aussi une obligation divine et civilisationnelle propre à l'Homme et loin de la bête qui s'accouple en fonction de son errance et de sa chasse .

4- Réclamer une école pour instruire ses enfants afin de perpétuer et développer le savoir – ce qui est encore une obligation divine et civilisationnelle.

5- Se soigner, ce qui est inhérent à l'homme et même à la bête dans les sociétés qui se respectent — notre religion n'est pas en reste .

6- Vivre en paix, dans le calme et la sérénité car l'animal le plus féroce ou l'éléphant avec toute sa masse et son volume fuit dès qu'il entend un coup de feu.

7- Ne pas subir les tracas et turpitudes de son semblable que ce soit de son fait personnel ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction – plus proprement parlé bureaucratie.

8- Ne pas entamer un parcours du combattant pour se faire délivrer des papiers – notamment certifiés conformes – qui lui ont été réclamés par une bureaucratie impitoyable — imaginez un rond-de-cuir qui vous réclame la photocopie certifiée conforme légalisée par la mairie de votre CNI alors que vous êtes devant lui avec l'original à la main avec un dossier comportant 13 pièces à la douzaine.

9- Ne pas se trouver confronté à ce rond-de-cuir qui lui réclame un n°12 alors qu'il s'est absenté du travail et passé un certain temps à l'antenne de la mairie pour se faire délivrer un n°13 et à ce sujet quel est cet être qui a créé cette ségrégation entre formulaires identiques et quel était son but en imposant cette peine infamante supplémentaire au citoyen ? La preuve, tous les étés et automnes, c'est-à-dire la moitié de l'année, les sièges des mairies sont bondés par les élèves ou leurs parents pour se faire délivrer cette pièce avec tout ce que cela entraîne comme ras-le-bol alors que le simple bon sens dispose que la présence du parent avec son carnet de famille est amplement suffisante pour ce faire. Et si ce problème n'a pas été créé à bon escient et s'il y avait un désir d'éliminer cet obstacle qui dure depuis des années, une simple prolongation de la durée de vie à 5 ans au n° 12 résoudrait pas mal de maux et à ce sujet, pourquoi toutes ces disparités dans la durée de vie des papiers du citoyen alors que sa durée de vie à lui est improbable, aléatoire, circonstancielle, conjoncturelle entre accident de la route, terrorisme, rapt, «gardiens de voiture», «petites terreurs de quartier», voisin teigneux et son engeance, malades mentaux, maladie et carence des structures de soins, le boire et le manger, chiens errants et enfin le suicide et on peut y ajouter le mal suprême qu'est la vie quotidienne (on peut y mettre ce qui vous soulève le cœur et remue les intestins).

Et c'est là que réside la première réponse à la question sur l'origine de la violence.

Le rejet de l'enfant (qui a parfois été maltraité par sa famille ou par l'éclatement de celle-ci), la mauvaise qualité de l'enseignement, l'école synonyme de poids et de fatigue, l'absence de formation civique sur le terrain et d'encadrement psychologique spécialisé, la cherté des études, le passe-droit pour l'obtention du diplôme qui en fait n'ouvre aucune porte ni sur la vie professionnelle ni sur la vie tout court ni aucun droit, tout cela fait de lui à cet âge déjà un réfractaire qui se contentera seulement du refus de faire compte tenu de son physique et de sa dépendance puis au fur et à mesure qu'il grandit sa résistance et son refus par la réaction physique et ensuite l'action délibérée violente, c'est-à-dire l'agression qui se développera pour se manifester en nombre et on se retrouve devant ce qu'on appelle en droit criminel «l'association de malfaiteurs» pour finir par le crime organisé qui même s'il n'utilise pas – dans certains cas – la violence physique, c'est-à-dire faire couler le sang, il n'en utilise pas moins la violence morale. C'est ce qu'on appelle les criminels en «col blanc», et il n'est pas nécessaire ici de les énumérer. On les connaît, on les voit, on les regarde faire et... on les laisse faire, et ils font ce qu'ils veulent de nous et nous on lève les yeux au ciel et on attend.

Et c'est là que réside la seconde réponse à l'origine de la violence.

Mais certains ne peuvent attendre ou ne veulent plus attendre, ils se tiennent le raisonnement suivant : puisque vous ne voulez pas nous laisser vivre dans notre pays, et bien on vous laisse le pays, laissez nous partir. Dieu a ordonné aux musulmans l'exode s'ils sont agressés ou pourchassés, mais pas question, alors on passera outre. Et c'est la harga, mais ça aussi, c'est interdit, s'ils ne finissent pas noyés, ils se retrouvent devant le tribunal correctionnel et se voient condamnés à une peine qui va être mentionné au casier judiciaire et par voie de conséquence privés de passeport pour l'avenir.

Donc plus d'avenir et plus de perspectives.

Voilà la troisième cause — et c'est la plus virulente – de la violence, vous l'avez vu, vous la voyez, c'est l'attaque en bandes portant armes de guerre contre toute la société par ce sujet — et ses semblables — car dans son esprit, ce sont les autres qui sont en faute et qui lui ont refusé «sa» place, donc non seulement il prétend «la prendre» mais encore il s'est donné mission de les ramener sur le droit chemin voire de les éliminer et il a trouvé soutien, guide, encouragement et cause commune d'où les hécatombes à n'en plus finir.

D'autres forment un pan de la société qui se désiste de ses valeurs, qui abandonne ses traditions et emprunte ça et là d'est en ouest une façon de vivre (se vêtir ; paraître, parler, se comporter), ignore son histoire, n'adopte de la technologie que ses dérives, adopte comme principe canonique la malfaçon, le faux et la roublardise, la corruption sous toutes ses formes, le pillage systématique de la propriété collective mobilière et immobilière et l'Etat qui se doit d'intervenir au nom de la souveraineté nationale et de l'ordre public se désiste de son autorité et prête flanc aux coups de boutoir qui sapent son autorité. Résultat, les conflits dans la société (familiaux, inter- familiaux, tribaux, inter-communautaires) même pour le motif le plus banal : le fratricide et le parricide, la pédophilie en famille et l'inceste, le suicide, les carnages des accidents de la circulation du fait de gens qui prétendent remplir un service public sont devenus tout ce qu'il y a de commun.

Personne ne s'en offusque à quelque degré qu'il soit ni l'autorité religieuse — gardienne en principe des bonnes mœurs et de la santé mentale de la société — à travers les prêches hebdomadaires, ni la justice à travers une étude criminologique préventive, ni les services de la santé publique par la performance de ses psychiatres et psychologues, ni la recherche à qui un ministère est dévolu, ni le ministère chargé de la protection de la femme et de la famille, ni la société civile, ni d'autres dont on entend parler que pour des futilités et le populisme exerce son règne sans partage avec son chancelier qu'est le «jm'en foutisme» et leur ministre de la gestion qu'est la spéculation.

Et ceci ajouté à cela constitue l'amère réalité du citoyen qui voit crouler autour de lui les murs protecteurs et les assises de sa vie et celle de sa famille, et il en arrive à la désastreuse conclusion qu'il n'est plus protégé ni par ses semblables au nom de la solidarité qui lie les individus et crée le tissu social ni par l'Etat dont le fondement est de le servir et de le protéger ainsi que ses semblables.

Ce qu'il voit, c'est une bande de pillards sans foi ni loi qui ont envahi son univers et ont accaparé tout, tout, même son espace vital et toute forme de vie, de voie publique et de logement et en plus se permettent de réglementer, autoriser et interdire, enlever, soustraire, distribuer. Tout cela en dépit du bon sens et à l'encontre de toute norme établie par le passé ou en vigueur dans toutes les sociétés qui l'entourent et cela en piétinant et écrasant les avis des professionnels dans tous les domaines de la vie courante, voire en les écartant et même en les chassant du pays et n'optant que pour les indigents du savoir, les cancres, les parvenus de la science pour les utiliser comme «faire-valoir» et paravent en les noyautant par des «gracieusetés» toujours sur le dos du citoyen et de l'honnête homme voire de son sang et de sa chair et parfois en utilisant d'autres méthodes. Tout cela est connu, vu, su et devenu réalité immuable qui l'accompagnera jusqu'à la tombe.

Mais n'y a-t-il aucun espoir de changement ? S'il y en a, tout le monde le sait, tout le monde le connaît. En attendant un jour certain, le citoyen vit des moments incertains. Et la «peur est sur la ville».

K. K.

**** Avocat à la cour***

Publicité

SARL DIAR SAFAMI-P

Direction commerciale route de la gare de Birtouta BP63/64 Ouled Chebel W. Alger
Adresse électronique : sarlsafamip2004@yahoo.fr,
Fax : (213) 02144.48.56/57 - Tél. : 021 44.48.55 - 021 44.48.57

Recrute pour ses chantiers situés à : Bouira, Boumerdès, Miliana et Ténès

- Chefs de projet (ingénieur d'Etat en génie civil + 10 ans expérience sur des chantiers de construction de bâtiment.
- Assistants aux chefs de projet (ingénieur d'Etat en génie civil + 05 ans d'expérience sur les chantiers de construction de bâtiment.
- Deux (02) ingénieurs ou deux (02) architectes d'Etat avec 10 ans d'expérience dans le technico-commercial.
- Un (01) ingénieur en électricité industrielle et bâtiment avec 05 ans d'expérience.
- Un (01) traceur d'atelier sur charpente métallique.

Transmettre CV+lettre de motivation par fax : aux numéros
021 44.48.56 - 021 44.48.55
Logement assuré pour le poste 1.Possibilité d'hébergement pour les autres postes.

1573/B1

SARL DIAR SAFAMI-P

Direction commerciale route de la gare de Birtouta BP63/64 Ouled Chebel W. Alger
Adresse électronique : sarlsafamip2004@yahoo.fr,
Fax : (213) 02144.48.56/57 - Tél. : 021 44.48.55 - 021 44.48.57

Recrute pour ses chantiers

- Deux (02) ingénieurs d'Etat en carrosserie industrielle, expérience 05 ans
- Deux (02) techniciens supérieurs en carrosserie industrielle, expérience 05 ans
- Soudeurs sur postes semi-automatiques et à l'arc.
- Chalumistes.
- Comptable.

Transmettre CV+lettre de motivation par fax : aux numéros :
021 44.48.56 - 021 44.48.55
Possibilité d'hébergement.

1573/B1

SAI.P.I PROMOTION IMMOBILIÈRE SAIDI KAMEL
ADRESSE : RUE AD N° 42 BOUAKAL 3 - BATNA - 05000
MOBILE : 070 96 12 41 & 055 04 36 50

PROGRAMME DE 38/58 LOGEMENTS SOCIAUX PARTICIPATIFS COLLECTIFS ET 05 LOCAUX SITUÉS A GRÉÂT EL OUAZ ROUTE DE TIMGAD - CHEMORA-

Vous habitants de la commune de Chemora. Si vous ne possédez pas de logement et vous n'avez pas bénéficié d'aucune aide financière de l'Etat et dont votre salaire n'excède pas 72 000,00 DA par mois et vous souhaitez acquérir un logement à un prix raisonnable ; le promoteur SAIDI-KAMEL vous donne l'occasion de participer au programme de :

38/58 logements sociaux participatifs collectifs situés à Gréât El Ouaz route de Timgad, commune de Chemora.

Le montage de l'opération s'effectue de la manière suivante :

- Apport initial du bénéficiaire
- Participation de la CNL à concurrence de 700 000,00 DA

Prêt bancaire suivant revenu mensuel.